

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019574	Date d'inspection Le 09 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie au pays des merveilles 2		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'extérieur.  
Le ratio est conforme pendant l'inspection.

original signé par  
Tina Richard Tardif

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 mai 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Christine Gallant

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 mai 2025

\_\_\_\_\_  
Date